



DEPARTEMENT
Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE CUCURON

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 084-268400561-20241206-DE_05_2024-DE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
8	8	6	7

Date de la convocation

29.11.2024

Séance du 6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre 2024, à 9 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. EGG Philippe, Maire**

Présents : Claudie BLANC, Régis VALENTIN, Marie-Jo SOTTO, Mireille CEREAL, Geneviève MANENT

Absentes excusées : Fat LAKEHAL, Elisabeth ESTIENNE

Pouvoir : Mme Elisabeth ESTIENNE à M. Régis VALENTIN

Secrétaire de séance : Régis VALENTIN

Délibération n°05/2024

Objet : Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Année 2024

Le dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Le FSL met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance d'habitation, frais de déménagement, mobilier de première nécessité), le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou visant la lutte contre la précarité énergétique.

En 2023, sur la commune de Cucuron, les aides se sont réparties comme suit :

Dispositifs	Nombre de bénéficiaires	Montant total des aides
Logements (accès et maintien)	2	588 €
Impayés d'énergie	10	2 496 €
Impayés d'eau	5	566 €
TOTAL	17	3 650 €

Le Fonds est abondé par le Conseil Départemental, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et rapporté au nombre d'habitants :

- Logements : 0.1068 €,
- Énergie : 0.1602 € ,
- Eau : 0.1602 €.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 084-268400561-20241206-DE_05_2024-DE

A titre indicatif, la participation serait de 773 €.

Monsieur le Président du CA du CCAS propose une participation de **773 €** au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, la proposition de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Dit, que la somme de **773 €** sera versée au Département.

Précise, que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cucuron, le 10.12.2024

Le Président du CA du CCAS

Philippe EGG

Le secrétaire de séance
Régis VALENTIN



Publiée le :